

Accusé de réception en préfecture

013-241300276-20111103-2011 A130-DE

Date de signature : -

Date de réception : 17/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des
formalités de télé-transmission au Contrôle
de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCER

2011_A130

OBJET : Ressources - Budget - Débat d'orientations budgétaires 2012 - Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le 3 novembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 octobre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DILLINGER Laurent – DRAOUZIA Dahbia – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSDEMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danièle – LOUIT Christian – MANCER Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MERSALI Malik – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – RIVET-JOLIN Catherine – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANTAMARIA Danièle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à ROUGIER Jacques – AMAROCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENON Charlotte donne pouvoir à MERGER Reine – BRUNET Danièle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à PIERRON Liliane – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à DILLINGER Laurent – DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à MATAS Henri – FOUQUET Robert donne pouvoir à BERNARD Christine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TONIN Victor – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GARÇON Jacques – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Héliot – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude – VILLEVIEILLE Robert donne pouvoir à BELLUCCI Angélique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BORDET André – BOUTILLOT Guy – FILIPPI Claude – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Monsieur Régis MARTIN

Objet : Budget- Débat d'Orientations Budgétaires 2012 - Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)
Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le 15 décembre prochain, notre Assemblée devra se prononcer sur le projet du Budget annexe de l'Assainissement non collectif pour l'exercice 2012. Conformément aux dispositions législatives en vigueur, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget. Tel est l'objet du présent rapport.

Exposé des motifs :

Le contrôle de l'assainissement non collectif est une compétence transférée à la Communauté du Pays d'Aix depuis le 1^{er} janvier 2004. Il s'agit d'un service public industriel et commercial financé par l'utilisateur et qui nécessite en conséquence l'établissement d'un budget annexe.

Les missions données par la loi au S.P.A.N.C. sont les suivantes :

- le contrôle de la conception et de l'exécution des installations nouvelles,
- le diagnostic de bon fonctionnement et de bon entretien pour les autres installations.

Ces prestations donnent lieu au paiement de redevances par l'utilisateur dont la facturation est également assurée par le S.P.A.N.C.

L'ensemble des dépenses et recettes relatives à ces missions fait l'objet du Budget Annexe.

En 2012, la deuxième campagne de diagnostic de bon fonctionnement des installations d'assainissement se poursuit.

Ce budget annexe doit être équilibré en recettes et en dépenses.

1° RECETTES

Les recettes sont les redevances perçues auprès des usagers du service.

Elles ont été réévaluées depuis le 1er mai 2011.

Par ailleurs, comme en 2010 et 2011, une ligne d'encaissement de la subvention du Conseil Régional et une autre pour celle de l'Agence de l'Eau relatives à la réhabilitation des installations sont inscrites en recette et les mêmes montants sont inscrits en dépenses. La Communauté perçoit ces aides et les reverse aux particuliers.

Les recettes sont décrites ci-après :

Prestations	Nombre de redevances	Montant de la redevance	Recettes du BP 2011
Contrôle de la conception et exécution des installations nouvelles			
1 - lié à des redevance d'urbanisme	300	390 €	117 000 €
2 - lié à des travaux de réhabilitation	50	280 €	14 000 €
Diagnostic périodique de bon fonctionnement et d'entretien	1 600	130 €	208 000 €
Diagnostic à la demande (ventes)	700	150 €	105 000 €
Prime d'épuration de l'Agence de l'Eau			20 000 €
Subvention de la Région à reverser aux particuliers			50 000 €
Subvention de l'Agence de l'Eau à reverser aux particuliers			130 000 €
TOTAL			644 000 €

2° DEPENSES

En 2012, comme pour le budget primitif 2010 et 2011, l'intégralité des dépenses relatives au personnel ainsi que l'ensemble des charges identifiables et imputables au S.P.A.N.C. sont prises en compte dans le budget annexe.

Les dépenses prévues pour 2012 sont indiquées dans le tableau suivant :

Nature	Libellé	BP 2011	BP 2012
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 000 €	3 000 €
618	Divers	1 500 €	3 000 €
623	Publicité, publication relations publiques	1 000 €	2 000 €
633	Impôts, taxes, versement sur rémunération	4 500 €	3 000 €
6251	Voyages et déplacements	0 €	500 €
6410	Rémunération du personnel	280 000 €	260 000 €
6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	112 000 €	100 000 €
648	Autres charges de personnel	2 000 €	2 500 €
678	Autres charges exceptionnelles (remboursement redevances)	3 000 €	3 000 €
617	Etudes et recherches	100 000 €	83 000 €
6281	Concours divers (cotisations)	1 000 €	1 000 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000 €	2 000 €
678	Autres charges exceptionnelles (versement subventions)	230 000 €	180 000 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 €	1 000 €
6287	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	90 000 €	
TOTAL		829 000 €	644 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 relatif à la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 septembre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2012 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).

Maryse JOISSAINS MASINI



~~1.6 NOV. 2011~~